

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 392 portant dissolution du foyer du
43^e régiment d'infanterie de Lille (Nord).**

Du 19 juin 2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 2 2 1 A .

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLU-
TION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 13.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902)
modifié, portant organisation et fonctionnement des
cercles et foyers dans les armées;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549)
modifié, fixant les attributions des services du com-
missariat;

Vu l'instruction 1831 /DEF/DCCAT/ABF/AF/
3 du 20 octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277) modifiée,
relative à l'organisation et au fonctionnement des
foyers de l'armée de terre.

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 43^e régiment d'infanterie de Lille
(Nord) est dissous à compter du 30 juin 2006.

Art. 2. Les avoirs en denier et le matériel de cet orga-
nisme sont transférés au cercle mixte du 43^e régiment
d'infanterie de Lille.

Art. 3. Le général gouverneur de Metz, commandant
de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de
l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau
logistique - cellule santé.*

**INSTRUCTION N° 1177/DEF/EMAT/LOG/SAN
modifiant l'instruction N° 2556/DEF/EMAT/
LOG/SAN du 1 décembre 2005 (BOC, p. 8721 ;
BOEM 112 et 620-0*), relative aux modalités
d'exercice des attributions de l'inspecteur du ser-
vice de santé pour l'armée de terre.**

Du 23 juin 2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 2 2 2 J

Mot(s) clef(s) : INSPECTEUR — SANTE — TERRE

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 14.

L'instruction 2556/DEF/EMAT/LOG/SAN du 1^{er}.
décembre 2005 est modifiée comme suit :

Dans le préambule ;

au premier alinéa :

Remplacer : «... ayant servi dans l'armée de
terre,... »

Par : « ... ayant préférentiellement servi dans l'armée
de terre,... »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*le général d'armée, chef d'état-major de l'armée de
terre,*

Bernard THORETTE.